



Intervenir face à la traite humaine : La concertation des services aux victimes au Canada

Le Canada et le Québec doivent faire plus pour l'identification et la protection des personnes ayant subi la traite humaine et, entre autres, soutenir les initiatives existantes qui ont fait leurs preuves. Telles sont les conclusions d'une

recherche pancanadienne réalisée par Alexandra Ricard-Guay et Jill Hanley de l'École de service social de l'université McGill sur les enjeux de l'intervention concertée auprès des personnes ayant subi la traite au Canada.

Le rapport de la recherche « Intervenir face à la traite humaine : La concertation des services aux victimes au Canada » est publié par le Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale (CATHII) en collaboration avec l'École de service social de l'Université McGill. Les chercheuses ont analysé 80 entrevues réalisées au cours des deux dernières années auprès d'intervenants terrain qui luttent à contrer ce phénomène dans neuf provinces.

S'appuyant sur une définition large de la traite humaine qui englobe l'exploitation sous toutes ces formes, le rapport propose un portrait des pratiques existantes au Canada en matière de soutien et de protection des victimes de la traite de personnes.

Les principales recommandations du rapport sont les suivantes :

- 1) Plus de **ressources devraient viser les services aux victimes** de la traite. Les intervenants font face à des dilemmes difficiles en ce qui a trait à l'hébergement, l'immigration et le processus des enquêtes et des poursuites;
- 2) Une **stratégie de collaboration intersectorielle et une meilleure coordination et intégration des services est plus efficace afin de prévenir la traite et répondre adéquatement aux besoins des victimes** de traite aux fins de travail forcé ou d'exploitation sexuelle;
- 3) **L'action des gouvernements provinciaux est un élément central** d'une réponse efficace face à la traite et d'un plan de protection des personnes affectées par ce crime parce que des aspects fondamentaux pour le soutien et la protection aux victimes, tels que la prestation des services sociaux et de santé, les mesures d'aide et d'indemnisation pour les victimes d'actes criminels et le contrôle des normes du travail, sont tous de compétence provinciale.

Finalement, les auteures en appellent à une approche centrée sur les droits des personnes victimes qui soit cohérente et qui permette à toutes les victimes de recevoir l'aide nécessaire sans se voir imposer l'obligation de prendre part aux démarches d'enquêtes ou judiciaires.

La recherche est disponible en [français](#) et en [anglais](#) en format pdf sur le site du CATHII.